



**Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques
Section d'Ille-et-Vilaine**

Avenue Janvier – B.P. 72102
35021 RENNES CEDEX 9
Tél : 02 99 29 23 26 / 06 71 33 52 00

fo.drifip35@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/035/>

COMPTE RENDU DU CHS-CT DU 22 MAI 2017

Déclaration liminaire FO DGFIP35 :

Vos représentantes FO ont lu la motion du syndicat national expliquant son boycott du comité national de suivi du plan d'actions sur les conditions de vie au travail (document en annexe).

Nous avons relevé que les suppressions d'emplois se multiplient et aggravent les conditions de travail dans les services. FO a illustré ceci avec la mobilité forcée annoncée pour le 1^{er} septembre 2017 de 2 collègues du CER vers un autre service de la Direction.

La délégation FO a renouvelé la demande faite en audience du 16 mai de maintien des deux collègues au CER (voir notre compte-rendu également en pièce jointe).

Réponse de la DRFiP: FO a déjà été reçue en audience sur le sujet, qui ne relève pas du CHS-CT!

FO a observé que c'est un sujet CHS-CT, puisque :

- ◆ **La Direction a recours à des vacataires (une quinzaine mi-mai), il y a donc du travail. Il faut arrêter les suppressions d'emplois et appeler les lauréats des listes complémentaires aux concours.**
- ◆ C'est inquiétant pour les collègues qui font le boulot et subissent les nouvelles règles de gestion qu'ils ne maîtrisent pas.
- ◆ Pourront-ils continuer à aider le CEA au moment d'alertes à la poudre?
- ◆ il y aura moins de personnel travaillant sur machines (en effet, seuls les titulaires le font),
- ◆ il y aura moins de personnel connaissant les lieux, ce qui pose question surtout de septembre à décembre aux moments où il y a masse de vacataires (problème signalé lors d'exercice d'évacuation incendie en novembre 2016).

La DRFiP 35 a répondu qu'elle ne fait qu'appliquer les règles de gestion.

FO renouvellera sa revendication de maintien des agents au CER lors du CTL du 8 juin et au CHS du 3 juillet si le syndicat n'a pas de réponse positive avant.

Ondes électromagnétiques bâtiment DRFiP:

Le CRIIREM a communiqué son 'analyse des nouvelles mesures d'émission d'ondes effectuées le 20 mars (financées par le CHS). Les films posés sur les fenêtres des bureaux sont efficaces: la réduction du niveau d'ondes reçues dans les bureaux est de 2/3. Toutefois, les émissions radioélectriques afférentes à la tour de TDF ont augmenté de 15 %.

Une nouvelle réunion d'information des agents concernés sera organisée par l'assistant de prévention de la DRFiP.

La présidente du CHS-CT a relancé le préfet sur la mise en place programmée en mai (?) d'une commission de concertation sur le sujet rassemblant les représentants de l'État, de la ville notamment.. Le CHS-CT Finances³⁵ demande à être associé aux travaux de cette instance

Il convient de ne pas entretenir une psychose, mais de rester vigilants, FO a demandé que le principe de précaution s'applique sur le dossier, d'autant que la ville de RENNES va mettre en place la 5G.

Rapport d'activité des médecins de prévention :

Il n'y en a plus dans l'Orne, la Manche, le Calvados (3 départements ou le Docteur LE BON – du 35- supplée à la carence) et la Mayenne. Celui des Côtes d'Armor part prochainement en retraite .

La pénurie est préjudiciable à la prévention et au suivi des situations difficiles (handicap, burn out, retour de longue maladie).

Par contre le poste d'infirmière gelé depuis 2014 est dégelé et devrait être pourvu en septembre.

Les médecins ont relancé le débat sur la périodicité des visites médicales : passer de 5 à 3 ans. FO s'est dit favorable à une telle mesure : nous pensons que cette réduction de délai améliorerait la détection des besoins d'aménagement de poste, la prévention de difficultés au travail et leur suivi en CHS-CT -et en CTL- pour les problèmes de pression, d'évolution négative des conditions d'exercice des missions.

Sur demande des médecins, la DRFiP va faire convoquer tous les agents d'accueil en visite médicale **annuelle** (seuls ceux de Rennes magenta le sont actuellement).

FO appuie aussi leur demande de connaissance des départs, arrivées d' agents pour le département, de communication des Directions sur l'exécution des demandes d'aménagements de poste ou de condition d'exercice ces missions.

FO,dénonce la non prise en compte constatée d'une préconisation des médecins par l'administration: un agent a été affecté sur un poste pour lequel les Médecins avaient émis une contre-indication antérieurement.

Les médecins ont un rôle de conseil pour les agents: elles ont rappelé qu' une ordonnance du 19 janvier 2017 élargit les possibilités de temps partiel thérapeutique.

L'analyse de ce rapport d'activité des médecins a été trop bref, FO remercie les médecins pour sa qualité et toutes les informations qu'il contient. Certains éléments guideront les représentants FO DGFIP dans leur démarche de participation à la protection des agents dans la situation de plus en plus compliquée d'exercice de nos missions.

Le CHS a validé des financements d'actions:

- ◆ de pose de films protection ondes dans des bureaux de la DRFiP,
- ◆ de remplacement de moquette dans un bureau de la DRFiP (FO a rappelé la multiplication des cas d'allergie et la nécessité d'arrêter de poser des moquettes dans les bureaux),
- ◆ récupération et installation d'un abri vélos au CFP de Vitré,
- ◆ pose de stores à l'étage de la nouvelle trésorerie de MONTAUBAN (excès de luminosité).
- ◆ d'achat de matériels (reposes avant bras, porte-documents, roller-mouse red) pour aménagement de postes de travail.

Fiches de signalement :

Comme à l'occasion de chaque CHS-CT, des fiches signalent les comportements agressifs d'interlocuteurs, en accueil téléphonique comme en accueil physique. Il ne faut pas hésiter à établir ces fiches qui permettent un recensement de ces faits et matérialisent l'exigence du droit au respect des agents. La Direction a rappelé la possibilité d'utiliser le droit de retrait face à de telles situations d'agression.

Avis du CHS-CT sur la réorganisation des services chargés des missions domaniales et de politique immobilière de l'État :

Lors du Comité Technique de Réseau d'avril, F.O.-DGFIP a réaffirmé son opposition au démantèlement des services territoriaux du Domaine et à cette nouvelle concentration de structures en DRFiP au détriment des DDFiP.

Pour la région Bretagne, la réorganisation va se traduire par la création à RENNES d'un Pôle d'Evaluation Domaniale regroupant Côtes d'Armor et Ille et Vilaine (avec bureau de « passage » à Saint Briec et Saint Malo) ainsi que d'un Pôle Gestion Domaniale regroupant les 4 départements bretons.

Une circulaire doit être publiée fin juin début-juillet, qui précisera la répartition de certaines missions entre les services créés ... au 1^{er} septembre!!

Il est donc demandé un point au prochain CHS-CT (après sortie de la circulaire) de l'impact sur les conditions de travail des agents. Cet impact sera important: travail d'évaluation à distance pour certains biens (« on essaiera de limiter les déplacements » dit la Direction), contact avec interlocuteurs éloignés, utilisation de nouvelle version de l'application lido, etc

Sécurisation entrée parking Rennes-magenta:

FO a obtenu que la DRFiP35 rappelle à la ville de Rennes la nécessité d'ôter le panneau publicitaire situé près de l'entrée et supprime la haie qui réduit la visibilité sur l'entrée.

Calendrier:

- ◆ Groupe de Travail sur les suites de visites médecins et Inspectrice Santé Sécurité au Travail le 6 juin,
- ◆ Groupe de Travail préparatoire CHS-CT le 22 juin,
- ◆ CHS-CT le 3 juillet

Faites remonter vos demandes d'aménagement de poste, de formations, vos questions sur tous les sujets. Faites des fiches de signalement, de registre santé sécurité au travail: la Direction se réfère souvent à l'absence de matérialisation des demandes pour ne pas répondre aux besoins signalés en séance de CHS-CT.

Vos représentantes FO DGFIP35 à la séance du CHS-CT :

Florence RUIZ et Catherine LE GUENNEC

Rennes, le 29 mai 2017



BULLETIN d'ADHESION NOM : . . Prénom : . .

Grade : . . Indice . . . Quotité de travail :

Affectation : . . .

Déclare vouloir adhérer au Syndicat **Force Ouvrière** des Finances Publiques, section d'Ille et Vilaine . (fo.drifip35@finances.gouv.fr)

CELUI QUI NE REVENDIQUE PAS A DEJA PERDU !